

Un deuxième cœur décroché

La Prévention routière vient de décerner un deuxième cœur à la Croisille-sur-Briance, une distinction synonyme de bonne conduite.

Importante venue à la mairie de La Croisille-sur-Briance ce vendredi. Philippe Jourde, responsable de la Prévention routière en Nouvelle-Aquitaine, a remis un deuxième cœur au maire en présence de la première adjointe chargée de sécurité routière Isabelle Bourliataud, de la directrice de l'école communale Laura Correia et du commandant de la gendarmerie de la COB (communauté de brigades) d'Eymoutiers le major Maël Delage.



DISTINCTION. Remise du deuxième cœur à la Croisille par la prévention routière.

« 15 mètres de distances de freinage gagnés »

Une distinction en reconnaissance notamment de l'action de la commune sur le bourg qui favorise et garantit un espace plus sécurisé aux usages quotidiens avec une vitesse limitée à 30 km/h.

Le maire dans son mot d'accueil rappelait « que de passer de 50 km/h à 30 km/h permet de gagner par exemple 15 mètres de distances de freinage » et tous s'accordaient à dire que de rouler dans le bourg à 30 ne fait pas perdre beaucoup de temps, mais à l'avantage aussi de faire baisser le bruit.

Si au début, cette décision avait suscité quelques

mécontentements, chose inévitable dès que l'on touche à la voiture, aujourd'hui la mesure est largement positive et les gens se sont habitués à ralentir, même s'il existe encore quelques irréductibles.

N'oublions jamais que l'utilisateur est tour à tour, automobiliste, piéton mais qu'il apprécie un espace apaisé.

Des actions à l'école

Ce déplacement a aussi permis la rencontre avec Laura Correia, directrice de l'école communale, pour mettre en place des actions de la prévention routière à l'école et, d'évoquer la possible présence d'un stand de la prévention routière à la journée Jean Chassagne de La Croisille, le samedi 23 septembre. ■

SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT

■ L'Aappma a procédé à un bel alevinage. Depuis de nombreuses années, l'association de pêche de Saint-Léonard entretient les berges de la Vienne sur son secteur, ce lundi les bénévoles ont également effectué un premier lâcher de 62 kg de truites arc-en-ciel de belle taille dans le secteur habituel de l'écluse de Beaufort. Cette portion est en 2^e catégorie, la pêche au leurre n'est pas autorisée, la réglementation est affichée sur les panneaux bordant la rivière. Tous ses poissons se sont dispersés et attendent fermement les pêcheurs à partir de samedi 11 mars, jour d'ouverture de la pêche à la truite. ■



ALEVINAGE. 62 kilogrammes de truites ont été lâchés par les bénévoles.

Léon'Arts 2023 : appel à candidatures

Pour la deuxième année consécutive, les Léon'Arts, exposition-vente des métiers d'art, auront lieu le 14 juillet prochain à Saint-Léonard-de-Noblat.

Cet événement, en faveur de la valorisation des mé-



chande et dans la rue de la Fraternité fermée à la circulation. L'installation est prévue à 14 heures et l'ouverture aura lieu de 16 heures à 22 heures. En marge de l'exposition-vente, diverses animations se-